

## Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1990 à 2002

*Les délais de paiement, mesurés à partir des données comptables des entreprises recensées dans le Fichier bancaire des entreprises de la Banque de France, ont de nouveau diminué en 2002, tant dans l'industrie que dans les autres secteurs.*

*Les délais clients ont baissé en moyenne de 0,8 jour de chiffre d'affaires dans l'industrie et de 1,4 jour sur l'ensemble de l'économie. Ils confirment ainsi leur tendance longue à la baisse, qui s'était interrompue en 1999 et 2000, avant de reprendre en 2001.*

*Les délais fournisseurs ont suivi la même évolution, avec un recul de 1,4 jour d'achats dans l'industrie et de 2,4 jours pour l'ensemble de l'économie.*

*Le solde du crédit interentreprises a légèrement progressé pour l'ensemble de l'économie, à 14,9 jours de chiffre d'affaires, contre 14,4 jours en 2001. Sa variation a été différenciée suivant la taille des entreprises. Il a faiblement augmenté dans les très petites entreprises (+ 0,7 jour à 10,4 jours de chiffre d'affaires) et dans les PME (+ 0,2 jour à 21,8 jours de chiffre d'affaires). En revanche, il a diminué de 2 jours (de 21,4 jours à 19,4 jours de chiffre d'affaires) dans les grandes firmes, dont le solde du crédit interentreprises est, pour la deuxième année consécutive, inférieur à celui des PME.*

*La comparaison internationale effectuée dans l'industrie grâce à la base BACH, menée en structure de bilans, montre une grande stabilité de la situation relative des pays étudiés pour l'ensemble de la période 1990-2001, ainsi qu'une diminution générale du poids des créances clients et des dettes fournisseurs entre 2000 et 2001.*

*En matière de délais de paiement, la France reste plus proche des pays qui effectuent des règlements tardifs (Espagne et Italie) que de ceux dont les pratiques commerciales privilégient les règlements plus rapides (Allemagne et États-Unis) ; le Japon occupe une situation intermédiaire entre ces deux groupes.*

Bernard BARDES  
Secrétariat général  
Direction des Entreprises  
Observatoire des entreprises

L'Observatoire des entreprises analyse, chaque année, l'évolution des délais de paiement et du solde du crédit interentreprises <sup>1</sup> à partir des données comptables collectées dans la base du Fichier bancaire des entreprises (FIBEN) <sup>2</sup>. Les travaux réalisés dans ce domaine permettent de mieux connaître le rôle de ce mode de financement, supérieur en volume aux crédits de trésorerie accordés aux entreprises non financières par l'ensemble des établissements de crédit <sup>3</sup>.

La réflexion des instances nationales et européennes sur ces questions a amené la Commission européenne à vouloir modifier les pratiques de règlements entre entreprises par le biais de directives appelées à être transposées dans les droits nationaux des pays membres.

Une première directive européenne (n° 2000-35/CE du 29 juin 2000) avait traité des questions relatives aux retards de paiement <sup>4</sup>.

D'autres mesures sur les délais de paiement ont été prises <sup>5</sup> dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) du 15 mai 2001. Celle-ci instaurait notamment comme règle générale que « sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée ».

Le commentaire ci-après s'appuie sur les statistiques détaillées de données en moyennes de ratios sur la période 1990-2002 publiées en novembre 2003 par l'Observatoire des entreprises <sup>6</sup>. La provenance comptable des données permet de mesurer les délais effectifs de paiement constatés en fin d'exercice dans les bilans annuels, mais non l'existence d'éventuels retards par rapport aux règlements décidés contractuellement lors des transactions commerciales.

<sup>1</sup> Cf. l'encadré en fin d'article pour la définition précise des délais de paiement et du solde du crédit interentreprises.

<sup>2</sup> FIBEN est un fichier de renseignements créé et géré par la Banque de France pour répondre à ses propres besoins et à ceux des établissements de crédit. Il recense des informations de diverses natures (données descriptives et comptables) sur 3,5 millions d'entreprises et compte environ 200 000 bilans annuels.

<sup>3</sup> Selon la base Suse de l'INSEE, le volume des créances commerciales a été évalué à 381,3 milliards d'euros fin 2000. À titre de comparaison, les crédits de trésorerie des établissements de crédit aux entreprises s'élevaient, la même année, à 164,1 milliards d'euros. Les dettes commerciales sont, par nature, d'un montant très proche de celui des créances, la différence étant due aux créances sur les administrations et le reste du monde. C'est en s'attachant au solde des dettes fournisseurs et créances clients par types d'entreprises et par secteurs que l'on peut analyser de façon pertinente le crédit interentreprises.

<sup>4</sup> Bardes (B.) (2000) : « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1989 à 1999 », *Bulletin de la Banque de France* n° 84, décembre, p. 63 à 81.

<sup>5</sup> Bardes B. (2002) : « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1992 à 2001 », *Bulletin de la Banque de France* n° 108, décembre, p. 103 à 121.

<sup>6</sup> Bardes (B.), Nivelais (M.) (2003) : « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises – Statistiques de 1993 à 2002 en nomenclature NAF », Observatoire des entreprises, Banque de France. Dans ce document, les résultats de 1990 à 1992 sont repris dans les graphiques, mais non dans les tableaux pour des raisons de présentation.

## 1. Les délais clients

### 1.1. Nouveau recul en 2002

Les résultats de 2002 confirment le retour observé en 2001<sup>5</sup> à la tendance longue de diminution des délais clients depuis 1990. Exprimés en moyennes de ratios, de façon à mieux appréhender le comportement de la population d'entreprises étudiée, les délais clients ont, en effet, baissé l'an dernier (- 1,4 jour) pour l'ensemble de l'économie (cf. graphiques 1) comme pour les seules entreprises de l'industrie (- 0,8 jour) (cf. graphiques 2). Le repli est du même ordre en termes de ratios moyens (- 1,5 jour pour l'ensemble de l'économie, - 0,9 jour pour l'industrie).

Succédant à celui de 2001, le recul de 2002 amène les délais clients à leur plus bas niveau de toute la période analysée (1990-2002) et ce pour toutes les tranches de taille.

En 2001, les délais clients, pour l'ensemble de l'économie, s'étaient réduits de 4,1 jours pour les grandes entreprises (- 5,4 jours pour celles de plus de 2 000 salariés, contre - 3,8 jours pour les sociétés dont l'effectif était compris entre 500 personnes et 2 000 personnes), de 1,9 jour pour les PME et de 1,2 jour pour les entreprises de moins de 20 personnes.

En 2002, toujours pour l'ensemble de l'économie, ils ont également diminué pour toutes les tranches de taille : - 3,6 jours pour les grandes entreprises (dont - 1,2 jour pour celles de plus de 2 000 personnes et - 4,1 jours pour celles entre 500 personnes et 2 000 personnes) ; - 1,3 jour pour les PME comme pour les plus petites entreprises.

Pour la seule industrie, un tassement des délais clients est aussi constaté pour toutes les tranches de taille, de 2,9 jours pour les grandes firmes, de 0,7 jour dans les PME et de 0,8 jour pour les entreprises de moins de 20 personnes.

Comme les années antérieures, les délais clients observés en 2002 sur l'ensemble de l'économie s'étagent sur des niveaux très différents selon les secteurs, du fait des habitudes de règlements spécifiques à chacun d'eux.

Si les délais clients se sont établis l'an dernier à 57,1 jours, tous secteurs confondus, leur niveau a varié de 15 jours pour les entreprises de services aux particuliers à 78,2 jours dans le secteur de la construction, 81,9 jours pour les industries de biens d'équipement et 83,9 jours pour les services aux entreprises. Ces trois derniers secteurs enregistrent ainsi, une fois de plus, les délais clients les plus élevés.

La dispersion des délais clients selon le secteur d'activité demeure plus importante que celle selon la taille des entreprises.

En 2002, la diminution a concerné tous les secteurs à l'exception de l'industrie automobile (+ 0,2 jour) et de celle des biens intermédiaires (niveau inchangé à 76,2 jours).

## 1.2. Les résultats sur longue période

La nouvelle baisse des délais clients en 2002 accentue le repli enregistré depuis 1990. Sur la période 1990-2002, il atteint 7,1 jours de chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'économie. La baisse est un peu plus faible sur le seul champ de l'industrie, pour lequel les délais clients sont revenus de 77,9 jours en 1990 à 72,2 en 2002 (- 5,7 jours).

Par tranches de taille, le tassement à long terme des délais clients est général, mais s'avère plus important pour les grandes firmes (- 10 jours) que pour les PME (- 6,5 jours) et les très petites entreprises (- 4,9 jours).

Pour les seules sociétés de l'industrie, le repli selon les tailles est plus différencié, avec une baisse de 13,4 jours dans les grandes firmes, de 6,8 jours pour les PME et de 2,1 jours seulement pour les plus petites entreprises.

Le mouvement de baisse des délais clients de 1990 à 2002 a également concerné l'ensemble des secteurs, à l'exception des entreprises de l'agriculture (+ 1,9 jour). Important dans les activités immobilières (- 12,4 jours) et dans le commerce (- 8 jours), il a été plus faible dans certains secteurs tels que l'industrie automobile (- 0,3 jour) et les transports (- 3,6 jours).

## 2. Les délais fournisseurs

### 2.1. Nouveau repli en 2002

Après avoir diminué de 1,4 jour en 2001, les délais fournisseurs ont reculé de 2,4 jours sur l'ensemble de l'économie en 2002, ce qui confirme leur retour à la tendance longue de baisse. Pour les seules entreprises industrielles, ils se sont tassés de 1,4 jour (- 3,3 jours en 2001). Pour l'ensemble de l'économie, le recul affecte toutes les tranches de taille, avec un repli de 3,6 jours dans les grandes firmes, de 2 jours dans les PME et de 1,6 jour pour les plus petites entreprises.

Pour la seule industrie, les délais fournisseurs ont également reculé dans toutes les tranches de taille, avec une baisse de 0,6 jour pour les grandes firmes, de 0,8 jour pour les PME et de 2,3 jours pour les entreprises de moins de 20 personnes.

Les variations des délais fournisseurs sont généralement de même sens que celles des délais clients, dont elles constituent en quelque sorte le reflet pour tout ce qui concerne les échanges entre les secteurs étudiés. Elles ne peuvent toutefois pas être identiques en valeur absolue car clients et fournisseurs ne travaillent pas seulement en circuit fermé avec des entreprises du même secteur, ils entretiennent également des relations avec les clients finaux.

Le repli des délais fournisseurs est moins différencié selon les secteurs (tous ont enregistré une baisse) que celui des délais clients et leur dispersion en 2002 est moindre (de 54,6 jours pour le commerce à 82,1 jours pour les services aux

entreprises). Le cas des entreprises de services aux particuliers est ainsi remarquable. Si elles ont des délais clients très faibles, car en relation directe avec la demande finale (voir *supra*), leurs délais fournisseurs sont nettement plus élevés (relation d'entreprise à entreprise).

## 2.2. Confirmation de la tendance longue à la baisse

Comme pour les délais clients, l'évolution des délais fournisseurs conforte, en 2002, le repli observé sur la période analysée. De 1990 à 2002, la baisse atteint 8,1 jours d'achats pour l'ensemble de l'économie et 6,7 jours pour l'industrie.

L'influence de la taille des entreprises demeure un critère essentiel pour analyser l'évolution sur longue période.

Pour l'ensemble de l'économie, la baisse des délais fournisseurs ressort à 8,4 jours pour les très petites entreprises et à 7 jours pour les PME, contre seulement 1,1 jour pour les grandes firmes.

Pour les seules entreprises de l'industrie, la différenciation est également forte. De 1990 à 2002, les délais fournisseurs y ont reculé de 7,5 jours pour les entreprises de moins de 20 personnes, de 6,2 jours pour les PME, mais seulement de 0,2 jour dans les grandes sociétés.

Le repli des délais fournisseurs a été général dans tous les secteurs entre 1990 et 2002. Certains ont même connu une forte diminution, comme les industries de biens d'équipement (- 11,1 jours) et la construction (- 12,9 jours).

La dispersion des niveaux entre secteurs, plus faible que pour les délais clients, s'est établie à 27,5 jours en 2002, contre 27,2 jours en 2001 et 34,3 jours en 1990. Les valeurs extrêmes sont de 82,1 jours pour les entreprises de services aux entreprises et de 54,6 jours dans le commerce.

## 3. Le solde du crédit interentreprises

### 3.1. Une légère remontée en 2002

Pour l'ensemble de l'économie, le solde du crédit interentreprises s'est légèrement accru et s'est établi à 14,9 jours de chiffre d'affaires en 2002, contre 14,4 jours en 2001.

Pour les seules entreprises de l'industrie, il est remonté de 24,9 jours en 2001 à 25,3 jours en 2002.

Son évolution est divergente selon les tailles : en progression pour les très petites entreprises (+ 0,7 jour) et pour les PME (+ 0,2 jour) ; il a, en revanche, diminué de 2 jours pour les grandes firmes, revenant de 21,4 jours en 2001 à 19,4 jours en 2002.

Pour les seules entreprises de l'industrie, le sens de l'évolution selon les tailles est identique : hausse de 0,8 jour pour les entreprises de moins de 20 personnes et de 0,1 jour pour les PME, mais repli de 1,8 jour dans les grandes sociétés.

Le solde du crédit interentreprises demeure sensiblement différent selon les secteurs. Certains sont fortement prêteurs, comme les services aux entreprises (48,5 jours), les industries de biens d'équipement (32,8 jours) et les transports (32,7 jours).

D'autres activités, au contraire, ont un solde négatif du crédit interentreprises de manière structurelle, c'est-à-dire qu'elles bénéficient d'une ressource de financement. C'est notamment le cas des entreprises de services aux particuliers (- 12,4 jours), du sous-secteur commerce et réparation automobile (- 10,9 jours) et surtout du commerce de détail (- 24,6 jours) qui comprend les firmes de la grande distribution.

### 3.2. Stabilité sur longue période

Bien qu'en légère progression l'an dernier, le solde du crédit interentreprises n'a que faiblement évolué sur la période étudiée, de 14,4 jours en 1990 à 14,9 jours en 2002 (cf. graphiques 1). Cette quasi-stabilité pour l'ensemble de l'économie recouvre toutefois des évolutions assez différentes selon la taille des entreprises.

De 1990 à 2002, il y a eu accroissement pour les très petites entreprises (de 4,9 jours à 10,4 jours), tassement pour les PME (de 23,3 jours à 21,8 jours) et net repli pour les grandes entreprises (de 28,5 jours à 19,4 jours). Ces dernières se situent ainsi, pour la deuxième année consécutive, à un niveau inférieur à celui des PME.

Cette amélioration de la situation des grandes entreprises provient essentiellement de la réduction des délais clients (- 10 jours), les délais fournisseurs n'ayant reculé que d'1,1 jour.

Dans la seule industrie, les différences sont également importantes. Le solde du crédit interentreprises est passé de 18,8 jours en 1990 à 24,2 jours en 2002 pour les très petites entreprises, mais il est revenu de 31,3 jours à 26,5 jours pour les PME et de 33,3 jours à 17 jours (soit une baisse de 16,3 jours) pour les grandes firmes.

## 4. Comparaison internationale sur longue période

### 4.1. La tendance à la baisse des créances clients s'est confirmée en 2001

Il est possible de comparer le poids des créances clients au sein de différents pays grâce à la base BACH<sup>7</sup>, base de comptes harmonisés sur les entreprises, et d'apporter ainsi un éclairage sur cet aspect des relations commerciales très lié aux habitudes de facturation. La comparaison porte sur six pays (la France et ses principaux partenaires commerciaux) et concerne les entreprises de l'industrie sur la période 1990-2001.

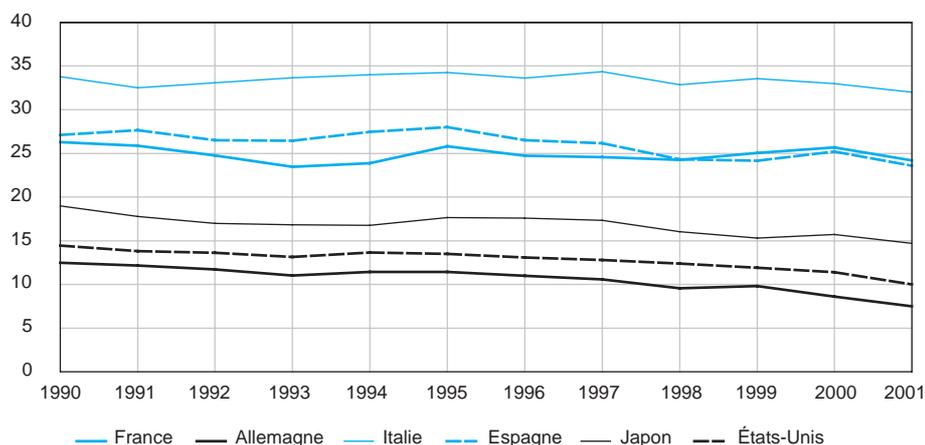
Avant toute interprétation, il est nécessaire de rappeler que les comparaisons internationales en niveau doivent toujours être maniées avec prudence car les concepts et les règles comptables varient d'un pays à l'autre, malgré les efforts d'harmonisation menés pour la constitution de la base BACH.

L'approche méthodologique retenue dans cette base privilégie l'analyse en structure de bilans ; pour cette comparaison internationale, les créances clients sont donc rapportées au total du bilan.

#### Poids des créances clients dans le total des bilans

Industrie

(en %)



<sup>7</sup> BACH (*Bank for the Accounts of Companies Harmonized*) est une base de données gérée et distribuée par la direction générale des Affaires économiques et financières de la Commission européenne. BACH contient des informations agrégées et harmonisées sur les comptes annuels des entreprises non financières et couvre onze pays européens, le Japon et les États-Unis. Les résultats sont disponibles avec un décalage d'un an par rapport aux chiffres nationaux, ce qui explique que les graphiques de la présente étude s'arrêtent à 2001.

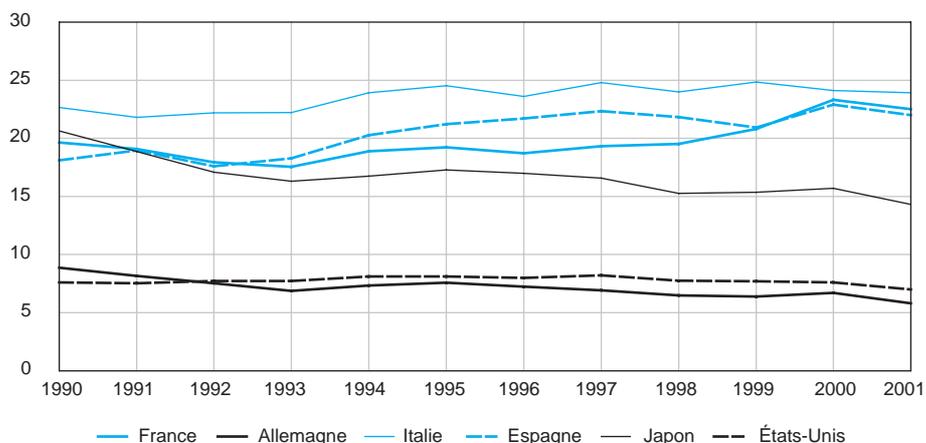
L'élément notable pour les six pays est la tendance générale à une baisse limitée des créances clients en proportion du total des bilans, sur l'ensemble de la période. Les six pays enregistrent une baisse en 2001 par rapport à 2000, ce qui montre bien que l'évolution en France s'inscrit dans un mouvement plus large. Les évolutions entre les deux années n'ont toutefois pas bouleversé la position relative des différents pays.

#### 4.2. Des évolutions plus différenciées du poids des dettes fournisseurs

La base BACH permet également de comparer le niveau et l'évolution des dettes fournisseurs dans ces mêmes pays. Pour cela, les dettes fournisseurs sont rapportées au total des bilans dans l'industrie, car la notion d'achats utilisée précédemment pour la France n'est pas disponible pour tous les pays.

##### Poids des dettes fournisseurs dans le total des bilans Industrie

(en %)



Le poids des dettes fournisseurs dans le total des bilans évolue aussi lentement dans tous les pays étudiés ; mais sur l'ensemble de la période, il remonte dans certains pays (Espagne et France) contrairement au poids des créances clients.

Entre 2000 et 2001 il a toutefois baissé, dans les six pays, sans qu'il y ait de changement dans leur classement relatif.

L'année 2002 a été marquée en France par la confirmation du retour à la tendance longue, observée depuis 1990, de diminution des délais clients et des délais fournisseurs. Le mouvement de baisse provient de plusieurs éléments dont l'importance respective ne peut toutefois être établie par l'analyse des bilans :

- l'évolution des habitudes de paiement vers un raccourcissement des délais de règlement,
- le biais statistique, déjà constaté lors des ralentissements conjoncturels : les flux de créances et de dettes en fin d'année sont moindres, alors que les montants de chiffre d'affaires et d'achats auxquels ils sont rapportés reflètent l'activité moyenne de l'année,
- les effets de la loi NRE du 15 mai 2001, qui impose un délai de paiement général à 30 jours sauf spécifications contraires,
- un recours accru aux opérations de titrisation des créances clients, surtout pratiqué par les grandes entreprises, qui expliquerait partiellement le repli plus important des délais clients dans les firmes de cette taille.

#### Définitions

Une bonne compréhension des véritables enjeux du crédit interentreprises nécessite une définition précise des concepts utilisés. Les délais de paiement et le solde du crédit interentreprises, aussi appelé solde commercial brut, peuvent être appréhendés de deux façons.

D'un point de vue micro-économique :

- le ratio « délais clients » rapporte les créances clients (effets escomptés non échus inclus) au chiffre d'affaires TTC, multiplié par 360, pour être exprimé en nombre de jours de chiffre d'affaires .
- le ratio « délais fournisseurs » rapporte les dettes fournisseurs aux achats et autres charges externes TTC, multiplié par 360, pour être exprimé en nombre de jours d'achats ;
- le solde du crédit interentreprises correspond au solde, exprimé en jours de chiffre d'affaires, des créances clients de l'entreprise et de ses dettes fournisseurs. On peut le définir de façon équivalente comme la différence entre le ratio délais clients et le ratio délais fournisseurs, ce dernier étant corrigé du ratio achats sur chiffre d'affaires. Il reflète la situation prêteuse (solde positif) ou emprunteuse (solde négatif) de l'entreprise.

On calcule ensuite des moyennes de ratios individuels, aussi appelées moyennes non pondérées. Cette approche micro-économique, où chaque entreprise, quelle que soit sa taille, exerce le même poids dans le calcul de la moyenne, permet de prendre en compte l'hétérogénéité des observations individuelles.

D'un point de vue macro-économique :

- pour les délais de paiement, on calcule le total cumulé des créances clients et le total cumulé des dettes fournisseurs de l'ensemble des sociétés, ces totaux étant respectivement rapportés au total cumulé des chiffres d'affaires et au total cumulé des achats, et toujours multipliés par 360 pour être exprimés en jours (de chiffre d'affaires ou d'achats) ;
- le solde du crédit interentreprises est égal à la différence entre le total cumulé des créances clients et le total cumulé des dettes fournisseurs de l'ensemble des sociétés, cette différence étant rapportée au total cumulé des chiffres d'affaires et multipliée par 360.

Cette approche macro-économique accorde à chaque entreprise un poids proportionnel à sa taille et reflète donc plus particulièrement le comportement des grandes entreprises. Elle repose sur le calcul d'un ratio moyen, qui peut être interprété comme une moyenne des ratios individuels, pondérés par le dénominateur de chaque ratio.

Les entreprises subissent une charge d'endettement car l'encours total des créances clients des entreprises est supérieur à celui de leurs dettes fournisseurs. Ceci est dû à plusieurs facteurs.

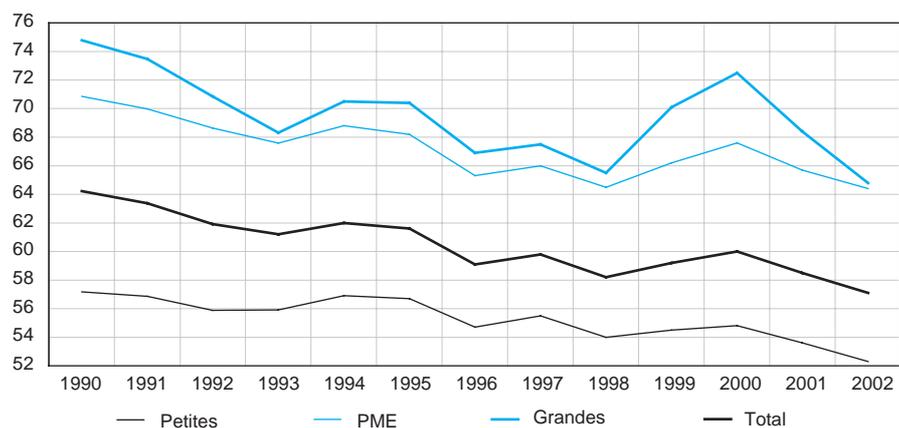
- D'une part, les avances et acomptes versés aux fournisseurs et les avances et acomptes reçus des clients ne sont pas inclus dans les créances clients et les dettes fournisseurs. Or, si ces postes sont de faibles montants dans la plupart des secteurs, ils jouent, pour les avances clients, un rôle important dans les secteurs à cycle d'exploitation long, comme le bâtiment.
- D'autre part, les créances et les dettes commerciales des entreprises comprennent, comme clients et fournisseurs, non seulement des entreprises, mais également l'État, les collectivités locales, les ménages et les non-résidents.

Les travaux de l'Observatoire des entreprises à partir de la base FIBEN ont, jusqu'à présent, privilégié l'approche micro-économique pour analyser le comportement de l'entreprise-type. En effet, l'approche macro-économique nécessite une information sur l'ensemble des entreprises car l'absence éventuelle d'informations sur certaines catégories, ou la sous-représentation de certaines catégories par rapport à d'autres, peut conduire à une mauvaise interprétation des niveaux ou/et des tendances macro-économiques. Néanmoins, la constitution de séries chronologiques sur la période 1990-2002 et la confrontation des évolutions macro-économiques issues de la base FIBEN avec celles de la base Suse de l'INSEE suggèrent que, si les niveaux doivent être interprétés avec précaution, les tendances macro-économiques calculées à partir de la base FIBEN sont représentatives.

Graphiques 1

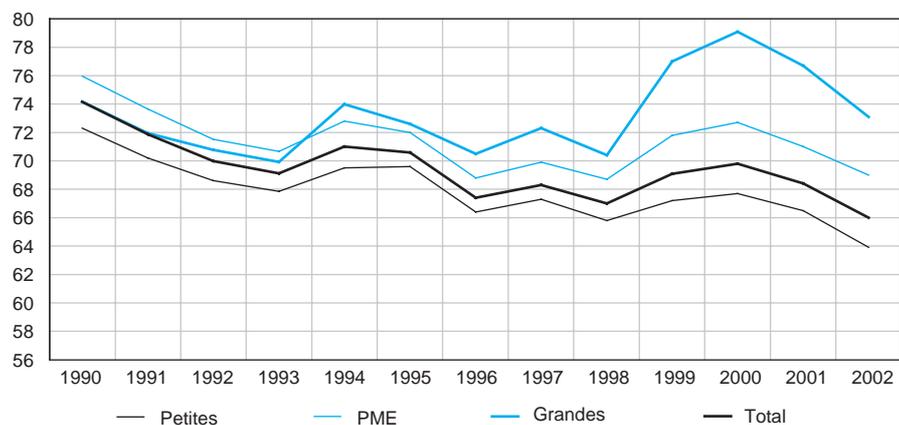
**Délais clients par tailles d'entreprises, ensemble de l'économie**  
En jours de chiffre d'affaires

(moyennes de ratios en %)



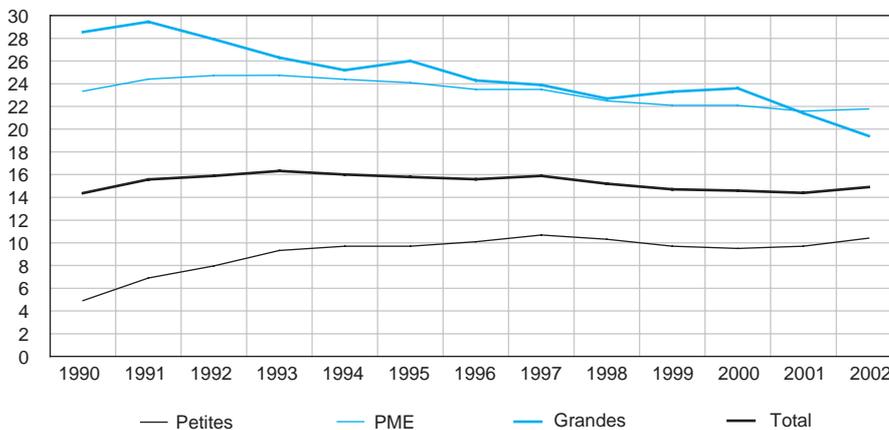
**Délais fournisseurs par tailles d'entreprises, ensemble de l'économie**  
En jours d'achats

(moyennes de ratios en %)



**Solde du crédit interentreprises par tailles d'entreprises, ensemble de l'économie**  
En jours de chiffre d'affaires

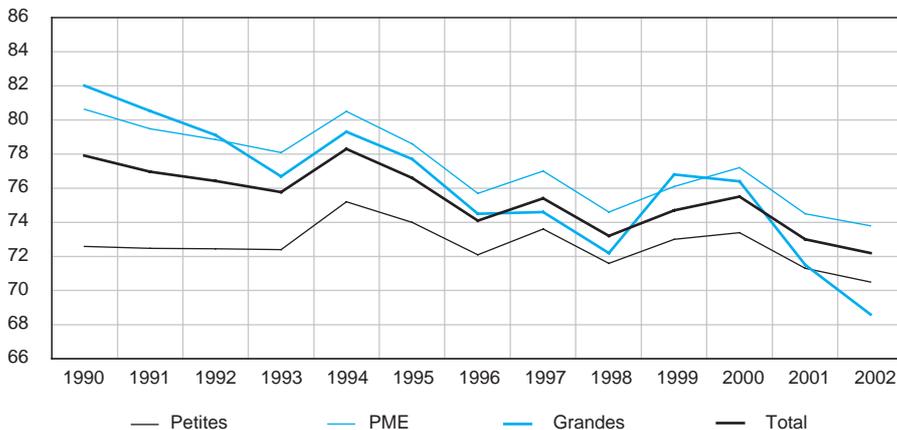
(moyennes de ratios en %)



*Graphiques 2*

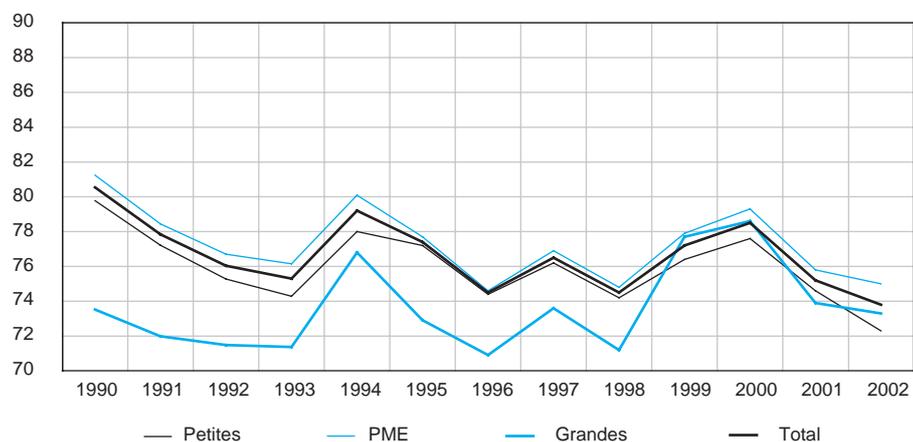
**Délais clients par tailles d'entreprises, industrie**  
En jours de chiffre d'affaires

(moyennes de ratios en %)



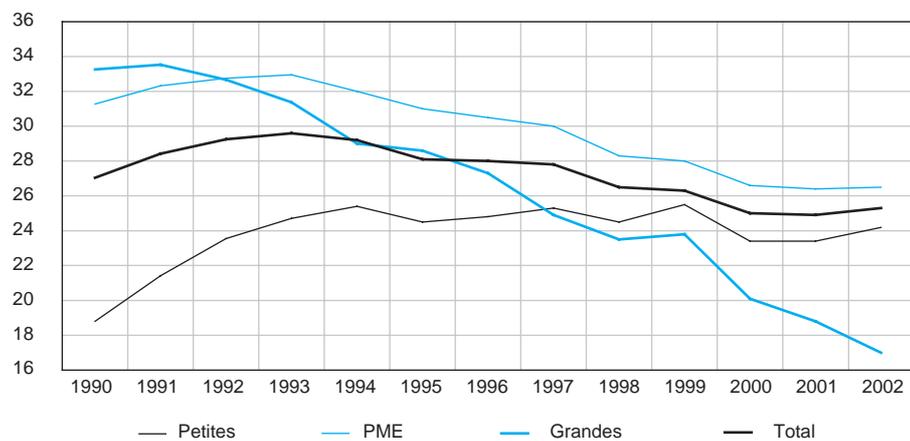
### Délais fournisseurs par tailles d'entreprises, industrie En jours d'achats

(moyennes de ratios en %)



### Solde du crédit interentreprises par tailles d'entreprises, industrie En jours de chiffre d'affaires

(moyennes de ratios en %)



## Références

Bardes (B.), Nivelais (M.) (2003) : « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises : statistiques de 1993 à 2002 en nomenclature NAF », *Collection Entreprises*, Observatoire des entreprises, 832-0302, Banque de France.

Bardes (B.) (2002) : « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1989 à 2001 », *Bulletin de la Banque de France*, n° 108, décembre, p. 103-121.

Bardes (B.), Cochonneau (D.) et Nivelais (M.) (2002) : « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises : statistiques de 1992 à 2001 en nomenclature NAF », *Collection Entreprises*, Observatoire des entreprises, Banque de France.

Bardes (B.) (2001) : « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1989 à 2000 », *Bulletin de la Banque de France*, n° 96, décembre, p. 59-76.

Bardes (B.) et Nivelais (M.) (2001) : « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises : statistiques de 1991 à 2000 en nomenclature NAF », *Collection Entreprises*, Observatoire des entreprises, Banque de France.

Bardes (B.) (2000) : « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1989 à 1999 », *Bulletin de la Banque de France*, n° 84, décembre, p. 63-81.

Bardes (B.), Cochonneau (D.) et Truy (C.) (2000) : « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises : statistiques de 1990 à 1999 en nomenclature NAF » *Collection Entreprises*, Observatoire des entreprises, Banque de France.

« Sixième rapport de l'Observatoire des délais de paiement » (1998), Conseil national du crédit et du titre, septembre.